



ROUTE DES SEL

Association loi 1901

"C'est un pari de confiance, de dialogue; c'est un état d'esprit."

Fiche pratique gardiennage

mise à jour du 25/11/2023 par MCC

à chacun ensuite de faire sa propre fiche en fonction de ses contraintes et souhaits

Quand vous accueillez ou êtes accueilli-e pour un gardiennage, pensez à vous référer d'abord à notre charte et aux fiches pratiques hébergeant-e/ hébergé-e accessibles sur le site dans le bloc "Fiches Pratiques" ou dans l'onglet "documents". En complément, il est recommandé de bien définir les conditions spécifiques à ce gardiennage. Le gardiennage concerne exclusivement les besoins liés au « vivant ».

- Enregistrer une annonce en choisissant : Je demande un gardiennage
- Recenser tous les besoins liés au « vivant » : soins aux animaux, arrosage jardin et plantes d'intérieur.
- Faire une estimation du temps journalier nécessaire pour accomplir ces différentes tâches et demander à vos hôtes s'ils sont prêts à répondre à vos souhaits et le stipuler par écrit.
- Si vous souhaitez demander une participation financière aux charges de fonctionnement (eau, gaz, électricité), en informer vos hôtes dès le premier contact.
- Expliquer ou demander avec précision le fonctionnement des différents appareils ménagers, les habitudes pour les fermetures (portes, volets, alarme) et les coordonnées du vétérinaire si besoin.
- Echanger les n° de téléphone pour pouvoir vous joindre à tout moment.
- Si plusieurs adhérents doivent se succéder pendant votre absence, il serait préférable d'informer un adhérent de votre SEL ou un voisin pour faire le lien.
- Faire un bilan à votre retour pour noter les nuitées sur le site selon la durée du séjour de vos hôtes et pour l'aide apportée par rapport aux services demandés (1h de travail = 1 nuitée).

Afin de garder trace de l'échange, il est recommandé d'enregistrer à la fois les nuitées pour hébergement et les nuitées pour services rendus,

Exemple : pour un gardiennage de 7 jours par une personne, avec une heure de service quotidien, si c'est l'hébergeant qui saisit l'échange, ce que nous préconisons, il notera par la fonctionnalité "J'ai accueilli" 7 nuitées pour l'hébergement, puis par la fonctionnalité "J'ai été accueilli" 7 nuitées à l'hébergé pour les services rendus. Ce qui nécessite 2 enregistrements.

COMME POUR TOUT ECHANGE DANS VOTRE SEL, IL EST NECESSAIRE DE BIEN SE METTRE D'ACCORD dans un premier temps par téléphone et confirmer par courriel AVANT L'ECHANGE, AFIN D'EVITER TOUT PROBLEME ULTERIEUR